

**Organisme de gestion de l'enseignement catholique  
de SAINT ANDRE  
Ayant son siège à LYON 69007  
66, rue Pasteur**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU  
29 NOVEMBRE 2018**

---

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente,

Les membres de l'OGEC de SAINT-ANDRE se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, à l'école Saint André – 66 rue Pasteur 69007, sur convocation régulière de la présidence, adressée par mail à chaque membre.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane VERLANT, président

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur François-Xavier DULIN

Le président constate que sont présents ou représentés :

**Membres de droit :**

- Madame Marie REROLLE – Présidente de l'APEL

**Membres élus :**

- Monsieur Stéphane VERLANT, président
- Madame Marie-Aude CABAL, trésorier
- Madame Magali COLLET PERSONNI, trésorier adjoint
- Monsieur François-Xavier DULIN, secrétaire
- Madame Maud ROUANET, secrétaire adjoint

Monsieur Bruno BIZOT, vice-président, a remis son pouvoir à Madame Magali COLLET-PERSONNI.

**Sont également présents à l'Assemblée :**

- Madame Jocelyne HATZAKORTZIAN, déléguée de tutelle, DEC.
- Madame Dominique BARBALINARDO, directrice par suppléance, représentant Monsieur Yves DUPASSIEUX absent.

**Est excusé :**

- Monsieur Yves DUPASSIEUX, directeur de l'établissement.

Il est constaté que les personnes présentes ou régulièrement représentées constituent ensemble plus d'un quart de la totalité des membres de l'association et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :**

- *Présentation des comptes annuels 2017 / 2018,*
- *Approbation des comptes 2017 / 2018*
- *Election des membres du Conseil d'Administration,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courriel adressé à chaque membre,
- le texte des résolutions soumises au vote,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux membres ou tenus à leur disposition au siège pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

**Présentation des comptes par le président de l'OGEC**

Augmentation de 3,3% des charges mais on appelle 4% de scolarité chaque année en plus.

- Cantine : Insatisfaction générale des parents dans le groupe ST MARC. Dominique Barbalinardo va recevoir des questionnaires pour les enfants et les familles. Temps de cantine très juste : Dominique Barbalinardo répond que les enseignants doivent respecter les horaires. Cout : 65 000€ par an environ. 80% à 90% des enfants mangent à la cantine.
- Tarif de scolarité : n'augmenteront pas en 2019 /2020. A voir le travail réalisé par L'UNIOGEC sur les différentes tarifications possibles.

Les photos des sorties des enfants sont visibles sur le site internet avec un code.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir eu la lecture de la présentation des comptes annuels 2017/2018 approuve lesdits bilans.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale procède à l'élection des membres du Conseil d'administration :

- Monsieur François-Xavier DULIN,
- Monsieur Bruno BIZOT,
- Madame Marie-Aude CABAL,
- Madame Magali COLLET-PERSONENI,
- Madame Maud ROUANET,
- Monsieur Guillaume D'ARCY.

sont élus pour une durée de trois ans.

Le Conseil est renouvelable par tiers tous les ans.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le secrétaire.

Fait à LYON, le 29 novembre 2018.

**Stéphane VERLANT**  
Président

**François-Xavier DULIN**  
Secrétaire